PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le lundi 20 avril 2020 à compter de 20 h 15.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire Madame Johanne Therrien, conseillère Monsieur Bertrand Martineau, conseiller Madame Diane L. Gagnon, conseillère Monsieur Simon Arsenault, conseiller Madame Dominique Blanchette, conseillère Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

La présente séance se fait à huis clos en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Danielle McCann. Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020
- 2. CORRESPONDANCE
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de mars 2020
- 4.2 Modification des dates des versements de taxes et du taux d'intérêt
- 4.3 Ratification des décisions prises par le maire et la directrice générale suite à la situation de la COVID-19
 - 4.3.1 Fermeture du bureau municipal et du garage municipal aux visiteurs depuis la mi-mars 2020
 - 4.3.2 Réduction des opérations du département d'urbanisme et d'émission des permis à partir du 14 avril 2020
 - 4.3.3 Mises à pied temporaires et/ou réduction majeure des heures de travail pour trois employés municipaux
 - 4.3.4 Salaires versés aux employés pour les semaines finissant le 28 mars, le 4 avril et le 11 avril 2020
 - 4.3.5 Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'avril 2020

- 4.4 Assurances collectives pendant la période des mises à pied temporaires
- 4.5 Demande d'appui du Parc Linéaire des Bois-Francs
- 4.6 Proclamation de la Semaine de l'action bénévole 2020
- 4.7 Bulletin municipal Demande reçue dans le cadre de la situation de la COVID-19

5. LÉGISLATION

- 5.1 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 067-2020 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux
- 5.2 Avis de motion, dépôt et présentation d'un règlement 068-2020 modifiant le règlement 064-2020 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020

6. Transport - Voirie

- 6.1 Appel d'offres SCA-2020-01 // Prolongement de l'aqueduc secteur Plage-Beauchesne Résultats d'ouverture des soumissions et suivi du dossier
- 6.2 Appel d'offres SCA-2020-02 // Balayage des rues pour l'année 2020 Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
- 6.3 Appel d'offres SCA-2020-03 // Asphalte pour l'année 2020 Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
- 6.4 Appel d'offres SCA-2020-04 // Remplacement d'un ponceau dans le Petit 9^e rang Résultats d'ouverture des soumissions et octroi du contrat
- 6.5 Ratification de l'achat des planches de bois pour procéder à la réparation du pont dans le 8^e Rang
- 6.6 Travaux de fauchage des herbes longues pour l'année 2020

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne Résultat de l'étude environnementale phase II
- 7.2 Journée Normand Maurice 2020
- 7.3 Mise à jour de la Programmation TECQ 2019-2023
- 7.4 Mise à jour du plan d'intervention et de l'étude de drainage dans le cadre de la TECQ

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de mars 2020
- 8.2 Autorisation de paiement à la MRC d'Arthabaska pour les travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux
- 8.3 Désignation de l'urbaniste pour l'application des différents règlements

- 9. AFFAIRES NOUVELLES
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-04-539 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-540

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 2 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 mars 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de question du public.

2020-04-541

<u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **122 604,58 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **122 604,58 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et 31 mars 2020 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-542

MODIFICATION DES DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ET DU TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle et mondiale liée au virus de la COVID-19 :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contribuables ont perdu leur emploi ou ont vécu une perte importante de salaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska souhaite venir en aide aux contribuables qui vivent une période difficile financièrement en raison de la COVD-19;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE les membres du conseil ne modifient pas les dates de versement des taxes municipales 2020, mais que le taux d'intérêt soit de 0 % à partir du prochain versement, soit celui du 1^{er} mai 2020, et ce, jusqu'au dernier versement du 31 août 2020.

QUE la situation soit réévaluée par le conseil au besoin selon l'évolution de la pandémie au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SECTION : RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUITE À LA SITUATION DE LA COVID-19

2020-04-543

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DU GARAGE MUNICIPAL AUX VISITEURS DEPUIS LA MI-MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a demandé la fermeture de tous les établissements et entreprises non essentiels afin de limiter la propagation de la COVID-19 :

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont décidé de fermer le bureau municipal et le garage municipal aux visiteurs depuis la mi-mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la réouverture des services non essentiels ne fera pas avant le 4 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les membres du conseil ratifient et approuvent la décision du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière d'avoir fermé le bureau municipal et le garage municipal aux visiteurs depuis la mi-mars 2020.

QUE le conseil autorise la fermeture des bâtiments et parcs municipaux jusqu'au 4 mai 2020.

QUE le conseil autorise une prolongation de cette fermeture si les directives gouvernementales l'exigent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-544

RÉDUCTION DES OPÉRATIONS DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET D'ÉMISSION DES PERMIS À PARTIR DU 14 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE la province est mise sur pause en raison de la situation liée à la COVID-19 et que les projets de construction ou de rénovation sont au ralenti ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a demandé la fermeture du département d'urbanisme et d'émission des permis à partir du 14 avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE les autres membres du conseil ratifient et approuvent la décision du maire d'avoir demandé la fermeture du département d'urbanisme à partir du 14 avril 2020 en raison du ralentissement des projets de construction et de rénovation.

QUE les membres du conseil approuvent donc une réduction importante des opérations en lien avec l'urbanisme et l'émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-545

MISES À PIED TEMPORAIRES ET/OU RÉDUCTION MAJEURE DES HEURES DE TRAVAIL POUR TROIS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le maire a demandé à ce que trois employés soient mis à pied temporairement en raison de la réduction des activités municipales pendant la pandémie de la COVID-19, et ce, à partir de la semaine du 12 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ces trois employés visés sont Mme Gabrielle Bergeron, adjointe administrative, Mme Véronique Tétrault, urbaniste et M. Stéphane Proulx, journalier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

QUE les membres du conseil ratifient et approuvent les trois mises à pied demandées par le maire qui ont été effectives à partir de la semaine du 12 avril 2020.

QUE le conseil approuve la demande de la directrice générale et secrétairetrésorière de pouvoir faire appel à ces employés, quelques heures par semaine, au besoin, notamment pour effectuer des retours d'appels aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-546

SALAIRES VERSÉS AUX EMPLOYÉS POUR LES SEMAINES FINISSANT LE 28 MARS, LE 4 AVRIL ET LE 11 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE des mesures spéciales ont été mises en place par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de procéder à une distanciation entre les employés municipaux pour limiter la propagation du virus de la COVID-19 pour les semaines finissant le 28 mars, le 4 avril et le 11 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont eu un impact sur le nombre d'heures travaillées :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un tableau aux membres du conseil mentionnant le nombre d'heures payées versus le nombre d'heures réellement travaillées pendant ces trois périodes de paie, et ce, pour tous les employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve le tableau préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE le conseil accepte que le nombre d'heures payées soit supérieur au nombre d'heures réellement travaillées et que les vacances et congés personnels des employés ne soient pas affectés pour combler la différence pour ces trois périodes de paie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-547

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2020

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les membres du conseil ratifient et approuvent la décision du maire d'avoir reporté la séance ordinaire du 6 avril au 20 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-548

<u>ASSURANCES COLLECTIVES PENDANT LA PÉRIODE DES MISES À PIED</u> TEMPORAIRES

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien

Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QU'à partir de la semaine du 12 avril 2020, pour une durée maximale de 8 semaines, la municipalité assume 100 % des coûts des assurances collectives des trois employés qui ont été mis à pied temporairement en raison de la COVID-19.

QUE les employés visés par cette exception sont Mme Gabrielle Bergeron, adjointe administrative, Mme Véronique Tétrault, urbaniste et M. Stéphane Proulx, journalier.

QU'advenant le cas où un employé reprend son poste et complète ses heures habituelles de travail avant l'expiration du délai de 8 semaines, ce dernier assumera sa part habituelle de cotisation aux assurances collectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-549 <u>DEMANDE D'APPUI DU PARC LINÉAIRE DES BOIS-FRANCS</u>

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le présent point soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-550 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2020

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

QUE le conseil proclame, par la présente, que la semaine du 19 au 25 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2020.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-551

<u>BULLETIN MUNICIPAL – DEMANDE REÇUE DANS LE CADRE DE LA SITUATION DE LA COVID-19</u>

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éditions Média Plus qui produit le bulletin municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska a déposé une demande d'appui financier en raison de la période difficile vécue depuis la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil comprend que les activités de l'entreprise Éditions Média Plus peuvent être perturbées par la situation liée à la COVID-19 :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil confirme sa compréhension de la situation et accepte que l'édition du bulletin municipal de mai 2020 soit annulée, si nécessaire.

QUE la demande d'appui soit toutefois refusée puisque le conseil souhaite prioriser la mise en place de mesures afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables christophiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 067-2020 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU MARCOUX

Avis de motion est donné par Simon Arsenault à l'effet que le règlement 067-2020 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux sera adopté à une séance ultérieure.

Simon Arsenault présente et dépose le projet de règlement 067-2020.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT 068-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 064-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Avis de motion est donné par Johanne Therrien à l'effet que le règlement 068-2020 modifiant le règlement 064-2020 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 sera adopté à une séance ultérieure.

Johanne Therrien présente et dépose le projet de règlement 068-2020.

2020-04-552

APPEL D'OFFRES SCA-2020-01 // PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SECTEUR PLAGE-BEAUCHESNE – RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET SUIVI DU DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public pour le prolongement de l'aqueduc dans le secteur Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres SCA-2020-01 ;

CONDISÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes à huis clos aujourd'hui le 22 avril 2020 à 14 h en raison de la situation liée à la COVID-19 et que la vidéo de la séance d'ouverture des soumissions a été déposée sur SEAO dans les meilleurs délais afin que les soumissionnaires puissent prendre connaissance des résultats rapidement ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX TAXES INCLUSES
Les Entreprises Delorme	1 462 522,24 \$
André Bouvet Ltée	1 273 607,28 \$
Groupe Gagné Construction	1 278 000,00 \$
Excavation Tourigny	1 219 888,16 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été déposé dans le cadre de l'aide financière FIMEAU et qu'une confirmation de subvention est présentement en attente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil prenne acte des résultats d'ouverture des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres SCA-2020-01 // Prolongement de l'aqueduc secteur Plage-Beauchesne.

QUE Pluritec, firme d'ingénieurs responsable du présent projet, procède à l'analyse des soumissions reçues.

QUE le conseil confirme qu'aucun contrat de construction ne peut être octroyé pour le moment puisque la confirmation d'aide financière du FIMEAU est présentement en attente.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheminer la présente résolution au ministère afin de documenter le dossier d'aide financière FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-553

APPEL D'OFFRES SCA-2020-02 // BALAYAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2020 - RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation de plusieurs soumissionnaires pour le balayage des rues qui doit être effectué au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres SCA-2020-02 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

QUE le contrat de balayage des rues soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, Les Entreprises Myrroy Inc, pour un montant de **13 885,80** \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-554

APPEL D'OFFRES SCA-2020-03 // ASPHALTE POUR L'ANNÉE 2020 - RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation de plusieurs soumissionnaires pour le rapiéçage des routes avec un enrobé bitumineux posé à chaud (asphalte) pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres SCA-2020-03 ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

NOM DE L'ENTREPRISE	Prix à la TM pour le travail mécanique (taxes incluses)	Prix à la TM pour le travail manuel (taxes incluses)
Pavage Veilleux	154,07 \$	250,65 \$
Smith Asphalte	159,81 \$	237,99 \$

CONSIDÉRANT QU'un soumissionnaire est plus bas dans une catégorie, mais plus haut dans une autre et vice-versa;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux doit se faire manuellement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le contrat de rapiéçage des routes avec un enrobé bitumineux posé à chaud (asphalte) pour l'année 2020 soit octroyé à l'entreprise Smith Asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-555

APPEL D'OFFRES SCA-2020-04 // REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE PETIT 9E RANG – RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau dans le Petit 9^e rang ;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres SCA-2020-04 ;

CONDISÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes à huis clos le 16 avril 2020 à 11 h en raison de la situation liée à la COVID-19 et que la vidéo de la séance d'ouverture des soumissions a été déposée sur SEAO dans les meilleurs délais afin que les soumissionnaires puissent prendre connaissance des résultats rapidement ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

NOM DE L'ENTREPRISE	Prix taxes incluses (option 1)	Prix taxes incluses (option 2)	Prix taxes incluses (option 3)
1) Excavation LJL inc.	267 426.00	232 863.56	218 510.96
2) Sablière Warwick	260 589.60	219 543.38	206 731.67

3) Sintra	274 837.25	250 104.11	235 886.32
4) Groupe Gagné Construction	302 444.00	269 069.00	256 155.00
5) L4 Construction	206 583.71	187 204.26	175 195.02
6) Excavation Gagnon	299 030.11	255 002.70	242 851.89
7) DiliContracto		256 668.86	243 683.07
8) Excavation Tourigny	289 810.21	254 422.45	240 102.62

CONSIDÉRANT QUE Jonathan Lefebvre, ingénieur de la firme Pluritec et responsable du projet, a procédé à l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lefebvre recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit L4 Construction inc. et recommande aussi à la municipalité de retenir l'option 1 (tuyau en béton armé) qui est la solution la plus durable et la plus économique pour le cycle de vie du nouvel ouvrage ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de remplacement au plus bas soumissionnaire confirme L4 Construction inc. en retenant l'option 1 pour un montant de **206 583,71** \$ taxes incluses.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre le présent projet dans le programme d'aide financière TECQ 2019-2023 en utilisant le montant discrétionnaire 20 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-556

RATIFICATION DE L'ACHAT DES PLANCHES DE BOIS POUR PROCÉDER À LA RÉPARATION DU PONT DANS LE 8E RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la réparation du pont dans le 8^e rang selon les exigences du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le service de la voirie a déjà effectué la commande des planches de bois avec l'accord du maire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil ratifie et approuve l'achat des planches de bois pour la réparation du pont dans le 8^e rang à l'entreprise Goodfellow pour un montant de **4 740,93** \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-557 TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HERBES LONGUES POUR L'ANNÉE 2020

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à conclure un contrat de gré à gré avec M. Jean-Paul Bernard pour le fauchage des herbes longues pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET D'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE – RÉSULTAT DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE II

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les résultats de l'étude environnementale phase II obligatoire dans le cadre du projet de prolongement de l'aqueduc dans le secteur de la Plage-Beauchesne. Les résultats sont bons et font en sorte que les matériaux pourront être réutilisés pendant le chantier de construction.

2020-04-558 JOURNÉE NORMAND MAURICE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Groupe Solidarité-Jeunesse pour participer à la Journée Normand-Maurice pour les années 2020 et 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise la participation pour les années 2020 et 2021.

QUE le conseil approuve la contribution financière de 0,34 \$ par habitant pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-559 MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 3 ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-560

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION ET DE L'ÉTUDE DE DRAINAGE DANS LE CADRE DE LA TECQ

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-561 <u>DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2020</u>

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve les cinq permis du mois de mars 2020 pour une valeur totale des travaux de 73 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-562

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU MARCOUX

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la MRC d'Arthabaska pour les travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux pour un montant de 4 616,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-563 <u>DÉSIGNATION DE L'URBANISTE POUR L'APPLICATION DES</u> <u>DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS</u>

Sur proposition du conseiller Simon Arseneault Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil désigne Mme Véronique Tétrault, urbaniste et inspectrice en bâtiment et en environnement pour appliquer et émettre des constats d'infraction pour tous les règlements municipaux ou gouvernementaux en vigueur dans la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, notamment les règlements d'urbanisme, toutes les sections du règlement général G-100, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r22).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de question du public.

2020-04-564 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétairetrésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.